Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octroi d'un prêt pour l'aéropôle de Payerne

Le Conseil d'Etat a accepté de co-financer l'équipement de l'Aéropôle de Payerne en octroyant à la commune de Payerne un prêt de 2,8 millions pour la première étape d'équipement des secteurs Aéropôle I et II dans le cadre de la Loi sur le développement régional (LDR).

En mai 2002, le Conseil d'Etat avait déjà décidé d'octroyer un prêt de 5'456'000 francs à la commune de Payerne pour ce pôle ultrastratégique dans le cadre du programme cantonal des pôles de développement. Ces prêts sans intérêts - soit un montant cumulé de Fr. 8'256'000 francs qui représente les 75% du coût total du projet - sont accordés pour une durée de quinze ans et seront remboursés par un amortissement annuel.

Les investissements totaux pour l'équipement du site sont importants, se chiffrent à plus de 11 millions. La commune de Payerne n'ayant pas la capacité d'assurer ce financement, le Canton cofinance ce projet au titre des pôles de développement et de la politique régionale, en collaboration avec les régions d'Avenches, de Moudon et de Payerne.

L'Aéropôle, projet le plus important de la promotion économique régionale de la Broye, vise la création et le développement d'un centre de compétence et de développement économique axé sur les technologies aéronautiques, l'idée principale étant d'utiliser une partie des infrastructures de l'aérodrome militaire à des fins civiles.

Grâce à l'ouverture de l'aérodrome à l'aviation civile, Payerne pourra offrir aux entreprises de maintenance, d'aménagement ou de fabrication d'aéronefs, des surfaces industrielles ayant un accès direct à la piste ou situées à proximité, étant entendu que les vols avec peu de retombées économiques (charter, fret, aéroclub) sont exclus. L'affectation des terrains se fait dans le respect des principes du développement durable et a déjà obtenu l'accord du WWF et de ProNatura. De plus, un

fonds destiné à la Revitalisation Ecologique Régionale sera alimenté grâce à l'Aéropôle.

Le bruit supplémentaire qui sera engendré par la venue de l'aviation civile a été calculé par un bureau d'experts. En se basant sur une estimation de 8400 mouvements annuels d'aéronefs, l'augmentation du bruit ne représenterait que 0,24 décibels, qualifiée de non perceptible en références au Plan sectoriel des infrastructures aéronautiques.

Une convention entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et la Communauté régionale de la Broye, a été établie quant au nombre de mouvements d'avions civils. Ceux-ci ont été fixés dans un premier temps à 3600 par an, une demande pour 8400 mouvements ayant cependant été déposée afin de répondre à terme aux besoins estimés pour l'ensemble du pôle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juillet 2002

Luigi Brachetta, économiste au Service de l'économie et du tourisme, 021/316'60'06